



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAZER

Séance du 31 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de la Commune de Lazer.

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 11
Suffrages Exprimés : 11
POUR : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Présents : Mmes BOQUILLON Lucienne- GABERT Marie-Line- LAUNAY Océane -MORHET-RICHAUD Patricia-SUSCET Marjorie
Mrs COUDOURET Jean-Paul - GUIEU André -IMBARD Jérémie – BAJARD Dimitri - VELLAS Sylvain
Secrétaire de Séance : Mme Lucienne BOQUILLON
Date de la convocation : 26/03/2026

2026-024

Mise en place des commissions municipales

Monsieur le Maire, rapporteur, informe l'Assemblée que, conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider de constituer des Commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises, composées que de conseillers municipaux.

Les Commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles ne font que préparer le travail et préparer les délibérations du Conseil Municipal.

Elles sont présidées de droit par le Maire.

Un Vice-président est nommé dès la première réunion.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre des conseillers dans chaque commission et de désigner ceux de ses membres qui siégeront dans telle ou telle commission. La composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Monsieur le Maire propose de fixer à 6 (Six) le nombre de Commissions, soit :

- Commission Finances et Fiscalité
- Commission Travaux-Voirie-Déneigement
- Commission Urbanisme-Environnement
- Commission Affaires scolaire et sociales
- Commission Bois et Forêts
- Commission Sports-Loisirs-Culture-Associations-Communications

Composées de 4 membres chacune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer 6 Commissions
- de ne pas procéder au vote à bulletin secret au titre de l'article L.2121-21 du CGCT
- de désigner les responsables des Commissions Municipales ainsi constituées :



1- Commission Finances et Fiscalités

Adjointe déléguée : Patricia MORHET RICHAUD

Membres : Lucienne BOQUILLON- Océane LAUNAY- Marjorie SUSCET

2- Commission Travaux-Voirie-Déneigement

Adjoint délégué : André GUIEU

Membres : Patricia MORHET RICHAUD- Jean-Paul COUDOURET- Jérémy IMBARD.

3- Commission Urbanisme-Environnement

Adjoint délégué : Jean-Paul COUDOURET

Membres : Marjorie SUSCET- André GUIEU- Sylvain VELLAS

4- Commission Affaires scolaire et sociales

Adjointe déléguée : Patricia MORHET RICHAUD

Membres : Marie-Line GABERT- Marjorie SUSCET- Océane LAUNAY

5- Commission Bois et Forêts

Adjoint délégué : Jean-Paul COUDOURET

Membres : Patricia MORHET RICHAUD- Jérémy IMBARD- Sylvain VELLAS

6- Commission Sports-Loisirs-Culture-Associations-Communications

Adjointe déléguée : Patricia MORHET RICHAUD

Membres : Marie-Line GABERT- Marjorie SUSCET- Dimitri BAJARD

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Le Maire
Serge MAOUI

